

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

COPIE

Décret n° 2023 - 520 du 25 mai 2023
portant nomination du président de la Cour constitutionnelle

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi organique n° 28-2018 du 7 août 2018 portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle ;
Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2023-143 du 8 mai 2023 portant nomination des membres de la Cour constitutionnelle,

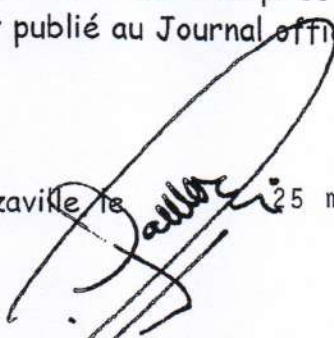
DECRETE :

Article premier : Monsieur Auguste ILOKI est nommé président de la Cour constitutionnelle.

Article 2 : Monsieur Auguste ILOKI percevra le traitement fonctionnel prévu par les textes en vigueur.


Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Auguste ILOKI, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2023 - 520 Fait à Brazzaville le 25 mai 2023



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,


Anatole Collinet MAKOSSO.-


Le ministre de l'économie et des
finances,


Jean-Baptiste ONDAYE.-

Le garde des sceaux, ministre de la
justice, des droits humains et de la
promotion des peuples autochtones,


Aimé Ange Wilfrid BININGA.-

Le ministre du budget, des comptes
publics et du portefeuille public,


Ludovic NGATSE.-